

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Tarn-et-Garonne

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 6 juillet 2026

Date de convocation
30 juin 2026Date d'affichage
30 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Procurations : 02
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six et le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, MM. Denis TAISANT, Jean-François CADERAS, Joël MOURIAU, Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absents excusés : M. Serge LAYMOND, Mme Lydia DEFOSSE.

M. Jean-François CADERAS a été élu secrétaire de séance.

M. Serge LAYMOND a donné procuration à Mme Céline COSME.
Mme Lydia DEFOSSE a donné procuration à M. Stéphane FAU.

Objet : Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Vu l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe aux Services techniques à la suite d'un agent titulaire qui a transformé son temps complet à 50 % et un agent qui va être en cessation progressive d'activité prochainement, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 :

Période	Nbre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
15/07/26 au 14/10/26	1	Adjoint technique Territorial	Technique	35 h

.../...

AR Prefecture

082-218201317-20260706-2026_59-DE

Reçu le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 6^{ème} échelon du grade.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
Avec 16 voix Pour et 3 Abstentions,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer le contrat et les éventuels avenants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI.

Jean-François CADERAS.



Publié le : 24/09/2026 16:18 (Europe/Paris)

Collectivité : Montpezat-de-Quercy

https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/79639

Centre de Gestion de la F.P.T.
de Tarn et Garonne

09/07/2026

Vu et retourné avec réserves,
le Président

##2600044971##